

Ce que mon collègue le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et moi-même avons essayé de faire aujourd'hui, c'est élaborer un plan qui, à la fois, ait du bon sens et aide à régler l'affaire. Je pense que la réunion avec les représentants et le chef ce matin a été très utile. Il doit y avoir une réunion plénière demain et je crois qu'avant la fin de la journée demain nous aurons commencé à rétablir la situation de façon que la Fraternité des Indiens du Manitoba puisse fonctionner de façon efficace.

* * *

L'EMPLOI

LE BUDGET—LES RÉPERCUSSIONS SUR LA STRATÉGIE D'EMPLOI À L'INTENTION DES FEMMES

Mme Ursula Appoloni (York-Sud-Weston): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Est-ce que la proposition du budget de permettre aux maris de payer un salaire à leurs femmes qui travaillent pour eux constitue la totalité de la stratégie d'emploi à l'intention des femmes que le gouvernement conservateur a promise depuis longtemps et, dans la négative, quand les femmes canadiennes peuvent-elles espérer voir le ministre donner suite aux nombreux propos pieux qu'il a déjà tenus sur le sujet?

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Le point de l'exposé budgétaire de mon collègue le ministre des Finances que le député a mentionné est important, mais elle sait bien que cela ne représente en aucune façon tout ce que le gouvernement est prêt et sera prêt à faire pour accroître les possibilités d'emploi pour les femmes. Je lui suggérerais, par votre entremise, monsieur l'Orateur, de rester à la Chambre plus tard cet après-midi alors qu'elle aura peut-être l'occasion d'entendre exposer plus à fond la stratégie d'emploi du gouvernement actuel concernant les femmes.

* * *

LE BUDGET

LE MOTIF DE LA HAUSSE DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. En 1975, au moment où il n'était que simple député de Rocky Mountain, le premier ministre a déclaré à la Chambre que la taxe d'accise sur l'essence était très injuste, inéquitable et frappait particulièrement les gagne-petit.

Le ministre peut-il nous dire pourquoi le gouvernement impose une majoration de 18c. le gallon d'essence, majoration qui, pour reprendre les mots du premier ministre, est injuste, inéquitable et frappe les gagne-petit, étant donné que même au moment où le futur crédit d'impôt remboursable sera maximal, il représentera moins de la moitié, peut-être le tiers, du montant prélevé en taxe d'accise et que les contribuables, donc les gagne-petit, ne pourront toucher le crédit d'impôt au complet avant deux ans?

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, en 1975, le gouvernement du député qui était au pouvoir avait imposé une taxe d'accise de 10c. sur l'essence, soit 8c. de moins que celle que nous venons d'imposer, mais sans la tempérer par un allègement fiscal, et au moment où

cela a été fait, je ne me souviens pas d'avoir vu les députés grogner, se lamenter, grincer des dents et verser des larmes de crocodile comme c'est le cas aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

[Français]

ON DEMANDE SI LES TRAVAILLEURS FORESTIERS POURRONT BÉNÉFICIER D'UNE EXEMPTION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

L'hon. Pierre De Bané (Matapédia-Matane): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Finances.

Permettez-moi d'abord de remercier l'honorable ministre des Finances ainsi que le ministre de l'Expansion économique régionale d'avoir retenu la suggestion que mes collègues et moi avons faite au sujet des incitations de nature fiscale pour la Gaspésie et l'Atlantique, dans le budget.

J'aimerais demander à l'honorable ministre des Finances si la détaxe applicable aux cultivateurs, aux pêcheurs et aux administrations locales qui exploitent un moyen de transport en commun s'applique également aux travailleurs forestiers? Je m'explique. Comme on le sait, le travail forestier se fait par les cultivateurs à temps complet qui font un peu de travail forestier ou par les bûcherons qui le font à temps complet. Dans ma région, la Côte Nord...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député voudrait-il poser sa question?

M. De Bané: Est-ce que les travailleurs forestiers, comme les cultivateurs qui font du travail forestier, vont également profiter de cette déduction de 10 cents de la taxe d'accise?

[Traduction]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, l'exemption s'applique aux activités strictement agricoles des cultivateurs, à l'exploitation des bateaux de pêche par les pêcheurs eux-mêmes et aux systèmes de transports urbains. Elle ne s'applique pas aux travailleurs forestiers. Il nous fallait demander à chacun de supporter une part égale des coûts croissants, comme on le demande aux travailleurs forestiers aux États-Unis et ailleurs qui doivent subir des frais accrus du fait que l'épuisement d'une ressource qui devient de plus en plus coûteuse.

* * *

LA RADIODIFFUSION

LA RETRANSMISSION DU CONGRÈS DU PARTI LIBÉRAL

M. Bob Lane (Winnipeg-St. James): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Comme le parti libéral avait retenu pour son congrès le Centre des congrès de Winnipeg avant le 6 décembre dernier, des concessionnaires de véhicules récréatifs, qui avaient eux-mêmes réservé le Centre du 20 au 23 mars pour y tenir une exposition ont été priés le 6 décembre d'annuler leur projet, Radio-Canada ayant déclaré qu'elle ne téléviserait pas le congrès à moins d'avoir deux semaines pour aménager ses installations, le ministre voudrait-il dire à la Chambre en premier lieu, pourquoi la retransmission de congrès politiques par la société d'État a priorité sur une exposition commerciale et en second lieu, peut-il me dire si la société remboursera aux marchands de véhicules récréatifs le coût d'impression des dépliants qu'ils ont prélevé sur leur budget de 4 millions?